



Commune de Rully
5 Place de la Mairie

71150 RULLY

ARRÊTÉ DU MAIRE V84/2025

Portant sur interdiction de circulation

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Codé Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 12/09/2025 de M. BAPST Arnaud de l'entreprise SUEZ EAU FRANCE concernant des travaux de réparation de branchement eau, 8 Hameau du Château – 71150 RULLY.

Considérant que les travaux empiètent sur le domaine public 8 Hameau du Château – 71150 RULLY

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux auront lieu à partir du 26 septembre 2025 pour 5 jours.

Article 2 : La circulation sera interdite 8 Hameau du Château – 71150 RULLY durant cette période.

Article 3 : Le Hameau du Château – 71150 RULLY sera barré durant cette période suivant les phases du chantier et l'avancement des travaux.

Article 4 : Des panneaux indiquant ces réglementations seront mis en place par le pétitionnaire.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution du chantier.

Article 6 : Le pétitionnaire, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter le présent arrêté.

Fait à RULLY .
Le 12 septembre 2025
L'adjoint délégué
Alain RICHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.